



## Délibération du Conseil d'Administration

### Délibération n°18/56

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

**Adoptée à l'unanimité**

*L'an deux mille dix-huit le 28 novembre à 17h30 le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Blanc.*

*Date d'envoi de la convocation : le 22 novembre 2018*

**Présents :** MM. Mmes, C.Allouis, C. Du Besset, JP. Blanc, F.Dewanckel, M-J.Guernet, R. Paillot, C.Refour, E.Rousselon, L.Vadon, H. Viard Gaudin

**Pouvoirs :** T. Feret à L.Vadon

### 05 - Objet : Débat d'orientations budgétaires 2019

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1 modifié,

Vu la circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientations budgétaires est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée,

Le Président informe les administrateurs que le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour but, avant examen et vote du budget primitif, d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel le budget se construit ainsi que les priorités qui se dégageront en matière d'actions et donc de moyens financiers.

Les grandes orientations du budget primitif 2019 sont développées dans le rapport joint en annexe.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré,

**PREND** acte des orientations budgétaires telles que définies dans le rapport joint en annexe.

Fait à Meylan le **28 NOV. 2018**

Le Président,  
Jean-Philippe Blanc

